

NOM :

Prénom :

N° d'anonymat :

| |
|--|
| |
| |

Page 1 sur 10

N° d'anonymat :

EXAMEN ECRIT JEUNES ARBITRES – SESSION 2-2016 QCM TRONC COMMUN

Mademoiselle, Monsieur,

L'épreuve qui vous est proposée concrétise les compétences que vous avez acquises au cours de votre formation de Jeune Arbitre.

Félicitations et bon travail.

La C.N.A.

L'épreuve qui suit est un questionnaire à choix multiples :

- *"Réponses à choix multiples" : vous êtes invité à répondre par UNE proposition aux différentes questions posées. Il ne peut y avoir qu'une bonne réponse.*

Vous avez à répondre à 50 questions concernant les règlements généraux.

Il est vivement conseillé d'éviter les ratures dans les réponses, de même qu'il n'est pas admis de rendre un travail réalisé au crayon à papier.

Vos NOM et PRENOM doivent être portés, au moins sur la première feuille réponse si l'ensemble est agrafé, sur toutes les feuilles s'il existe un risque de dissociation de la liasse.

N'ECRIVEZ PAS DANS LES 4CM SUPERIEURS DE VOS FEUILLES PERSONNELLES D'AUTRES ELEMENTS QUE VOS NOM, PRENOM.



NOM :

Prénom :

N° d'anonymat :

Page 2 sur 10

N° d'anonymat :

Les épreuves devant être "anonymées", il ne pourra être toléré de signes distinctifs apposés par le candidat arbitre sur l'une quelconque d'entre-elles.

Le temps alloué pour répondre aux cinquante questions est de trois quarts d'heure : 0h45mn

IMPORTANT

Chacune des 50 questions vaut 1 point, soit un total de 50 points.

Pour être admis le candidat devra obtenir un minimum de 35 points, correspondant à 14/20



| |
|--|
| |
| |

1 – La prestation de serment d'un Jeune Arbitre se fait,

- Après avoir passé avec succès l'examen « Tronc Commun »
- Après avoir passé avec succès les examens « Tronc Commun » et « Disciplines »
- Après la validation en tant qu'Arbitre Fédéral.

2 – La prestation de serment d'un Arbitre Fédéral se fait :

- Après avoir passé l'examen « Tronc Commun »
- Une fois le « Tronc Commun » acquis, après la validation de chacune des options.
- Une fois le « Tronc Commun » acquis, après avoir passé avec succès l'examen d'une option, quelle que soit la discipline

3 – Après avoir prêté serment, un Jeune Arbitre peut :

- Arbitrer un championnat régional
- Arbitrer des concours sélectifs jusqu'au niveau départemental
- Être responsable d'un concours qualificatif ou sélectif jusqu'au niveau départemental

4 – Les arbitres prêtent un serment :

- Il y a un serment spécial pour les arbitres assistants
- Tous les arbitres prêtent le même serment (jeunes arbitres, arbitres assistants, arbitres fédéraux)
- Les jeunes arbitres prêtent un serment spécial pour la période où ils sont Jeunes arbitres

5 – La CNA est présidée par :

- Un membre élu du Comité Directeur de la FFTA
- Obligatoirement par un Arbitre International
- Un Arbitre élu par les PCRA

6– L'un des rôles de la CNA est de :

- Rédiger les règlements sportifs qui seront validés par le Comité Directeur de la FFTA
- Désigner l'ensemble des arbitres devant intervenir lors des différents Championnats de France
- Assurer le respect des règlements sportifs de la FFTA

7 – Le Conseil Fédéral d'Arbitrage a pour objectif :

- De veiller à ce que la remise à niveau des arbitres soit faite chaque année dans toutes les Ligues
- De régler tout différent pouvant survenir au sein du corps arbitral de la FFTA
- De tenir à jour le fichier des arbitres de la FFTA en activité.

8 – Dans son option, un Jeune Arbitre peut :

- Être responsable d'un concours dominical
- Prendre les sanctions prévues au règlement en cas d'infraction, au même titre qu'un arbitre fédéral
- Juger les cordons sous couvert d'un arbitre fédéral

9 – Le PCRA (Président de la Commission Régionale d'Arbitrage) est chargé :

- De contrôler l'activité des arbitres de sa ligue
- De contrôler le contenu des mandats envoyés par les clubs de sa ligue, organisateurs de compétition
- De désigner des candidats dans les clubs qui n'ont pas d'arbitre



| |
|--|
| |
| |

10 – Un arbitre formateur est :

- Choisi par le PCRA de sa Ligue, parmi les arbitres les plus anciens
- Un arbitre expérimenté désigné par la CNA
- Un arbitre expérimenté qui a suivi une formation supplémentaire spécifique organisée par la CNA.

11 – L'invitation ou mandat doit obligatoirement comporter :

- Des extraits des règlements régissant la compétition dont il fait l'objet
- L'heure de début des tirs
- Le type des récompenses remises lors des podiums

12– Pour reprendre l'arbitrage après une interruption de plus de trois ans, un arbitre fédéral devra :

- Suivre une remise à niveau intégrant la totalité des modules dans l'option choisie
- Repasser l'examen dans sa totalité.
- Participer simplement à la remise à niveau annuelle organisée dans sa ligue.

13 – Lors d'une compétition sélective en salle ne comportant qu'un seul départ, un arbitre désigné pour arbitrer pourra :

- Arbitrer et tirer mais ne pourra pas juger les cordons des archers de sa cible.
- Arbitrer et tirer mais ne pourra pas juger les cordons des archers de sa catégorie.
- Ne pourra en aucun cas participer en qualité de compétiteur.

14 – Vous êtes Jeune arbitre, vous avez prêté serment, dans une compétition sélective, vous avez jugé un cordon et refusé le point à un tireur qui conteste votre décision.

- Vous lui répondez qu'il peut déposer une réclamation.
- Vous appelez un arbitre adulte pour un double jugement.
- Vous lui rappelez, avec calme, que vous êtes assermenté et que votre jugement a la même valeur que celui d'un arbitre adulte.

15 – Lors d'une compétition sélective en Tir Nature comportant plusieurs départs, si vous n'avez pas participé à l'inspection des parcours, vous pouvez :

- Participer en qualité de compétiteur au départ de votre choix.
- Participer en qualité de compétiteur uniquement au premier départ mais vous ne pourrez pas être en situation d'arbitrer lors de ce départ.
- Vous ne pouvez participer à aucun départ en qualité de compétiteur.

16– Vous êtes arbitre dans une compétition dont le mandat ne mentionne pas de tenue exigée,

- Vous pouvez arbitrer dans n'importe quelle tenue
- S'il fait chaud, vous pouvez arbitrer en short
- Vous devez arbitrer dans la tenue officielle

17 – Le mandat d'une compétition ne mentionnant pas de tenue exigée, les compétiteurs :

- Peuvent porter des « Jeans » autre que blanc
- Doivent malgré tout porter une tenue blanche ou de club.
- Peuvent porter des chaussures de leurs choix, y compris des sandalettes ouvertes.

18 – Lors du contrôle du matériel, l'arbitre :

- Se fait présenter l'arc et son matériel par l'archer
- A le droit de prendre en main l'arc de l'archer
- Pèse lui même l'arc avec le peson



| |
|--|
| |
| |

19 – Le contrôle du matériel peut être effectué par les arbitres

- Uniquement avant le début des tirs
- À tout moment pendant toutes les phases de la compétition
- Après la fin des tirs

20– Le responsable du greffe vient vous indiquer qu'un archer se présente sans sa licence, qu'il est inscrit sur le fichier informatique ressource de la FFTA, et qu'il présente une pièce d'identité à son nom :

- Vous lui refusez l'accès à la compétition
- Vous vérifiez qu'il est indiqué sur le fichier qu'il a un certificat médical valable et l'autorisez à tirer.
- Comme vous le connaissez bien, vous le laissez tirer sans contrôle

21 – Un arbitre désigné pour arbitrer un concours se trouve dans l'impossibilité de se déplacer. Il doit :

- Demander au PCRA de trouver un remplaçant.
- Prévenir l'organisateur pour que celui-ci trouve un autre arbitre
- Trouver lui-même un autre arbitre pour le remplacer et demander l'accord du PCRA.

22 – Lors des compétitions officielles, l'équipement des arbitres doit comprendre :

- Un peson pour mesurer la puissance des arcs
- Le règlement de la compétition concernée
- Une pège pour mesurer la hauteur des ors.

23 – Avant le début d'une compétition, les arbitres doivent :

- Contrôler que le nombre de tables et de chaises soit suffisant pour tous les archers.
- S'assurer que le greffe contrôle bien la validité des licences, passeport sportif et certificat médical de chaque compétiteur.
- S'assurer que l'organisateur ait prévu suffisamment de repas pour les compétiteurs.

24– Le rôle du Directeur des tirs est, entre autres, de :

- Veiller au respect des règles de sécurité sur le terrain de compétition.
- Contrôler la tenue des compétiteurs se présentant sur la ligne de tir.
- Déterminer quel archer a remporté un match après un tir de barrage.

25 – A l'issue d'une compétition, le rapport d'arbitrage est :

- Rédigé par l'arbitre responsable.
- Envoyé au service sportif de la FFTA avec les résultats de la compétition
- Envoyé au PCRA et à l'organisateur de la compétition

26 – Lors des compétitions officielles, les entraîneurs (ou capitaines d'équipe) doivent :

- Être titulaire d'une licence « Compétition »
- Être obligatoirement licenciés dans la même structure que les compétiteurs qu'ils encadrent.
- Être titulaire d'une licence, qui peut être « sans pratique ».

27 – La présence d'un Jury d'Appel est obligatoire lors :

- De toutes les compétitions officielles inscrites au calendrier fédéral.
- De toutes les compétitions à partir des Championnats Départementaux.
- Uniquement lors des compétitions nationales ou internationales



28- Le Jury d'Appel se compose de :

- Trois membres dont la répartition est la suivante : un compétiteur, un membre de l'organisation et un arbitre.
- Trois membres dont un président
- Quatre membres plus un président

29- Les membres du Jury d'Appel sont nommés par :

- L'organisateur
- Le Président de la Commission des Arbitres de la compétition
- Le greffe de la compétition, en accord avec la commission des arbitres

30- Pour être prise en considération, une réclamation doit être déposée, au plus tard :

- 15 minutes après la fin des tirs
- 10 minutes après la fin des tirs
- 5 minutes après la fin des tirs

31- Pendant un concours sur cible anglaise, une flèche emboutit une autre flèche située dans le 10, et se plante en cible, hors de la zone des points, elle compte :

- 10 points
- 0 points
- Elle doit être tirée à nouveau

32- Pendant un concours sur cible anglaise, une flèche emboutit une autre flèche située dans le 10, et tombe au sol, elle compte :

- 10 points
- 0 points
- Elle doit être tirée à nouveau

33- Pendant un tir sur cible anglaise ou plusieurs archers tirent sur la même cible, une flèche touche la cible, ne s'y plante pas mais y reste accrochée par la pointe (flèche « en drapeau »), les archers doivent :

- Continuer à tirer
- Arrêter de tirer et appeler un arbitre
- L'archer a qui appartient la flèche arrête de tirer, l'autre archer pouvant continuer à tirer

34- Lors d'un tir de barrage en tir simultané, pour tirer sa flèche, chaque archer dispose de :

- 60 secondes
- 40 secondes
- 20 secondes

35 – Un archer lâche sa flèche juste après que le signal sonore de fin de tir ne retentisse :

- Vous lui donnez un avertissement verbal et lui indiquez les sanctions auxquelles il s'expose en cas de récidive.
- Vous lui enlevez la valeur de la flèche qui a été tirée hors temps, si vous avez pu l'identifier.
- Vous lui enlevez la valeur de la meilleure flèche de sa volée.



36– Lors d'un concours en salle, en quittant le pas de tir après avoir tiré sa volée, la stabilisation d'un archer heurte l'arc d'un archer en position de tir. Celui-ci, surpris, lâche sa flèche qui va se planter dans le bois du chevalet. Comment allez-vous régler cet incident ? :

- Vous dites à l'archer que sa flèche est considérée comme étant tirée et ne peut l'être à nouveau et vous donnez un avertissement à l'archer fautif.
- Vous lui faites tirer une autre flèche avant de donner le signal de fin de volée et vous donnez un avertissement à l'archer fautif.
- Vous lui faites rattraper sa flèche à la fin de la série.

37– Pour pouvoir participer à une compétition inscrite au calendrier fédéral, un archer handicapé doit :

- Être titulaire d'une licence de la FFH
- Être titulaire d'une licence de la FFTA.
- Présenter ses deux licences, FFH et FFTA.

38 – Pour pouvoir bénéficier d'une assistance mécanique ou humaine sur le pas de tir, un archer handicapé doit :

- En faire la demande auprès de l'arbitre responsable avant le début des tirs.
- Présenter à l'arbitre responsable sa carte de classification délivrée par la FFH qui précise le type d'assistance auquel il a droit.
- Il n'a droit à aucune assistance sur le pas de tir.

39 – Le terme de « Qualificatif » s'applique aux compétitions des disciplines suivantes :

- Uniquement aux disciplines de parcours
- A toutes les compétitions inscrites au calendrier fédéral, dans toutes les disciplines
- Uniquement aux compétitions BEURSAULT

40 – Pour figurer au classement national sélectif, un archer doit avoir tiré au moins :

- 2 compétitions
- 3 Compétitions
- 4 compétitions

41 – Un jeune archer âgé de 8 ans peut être admis en compétition officielle :

- Sur toutes les compétitions sur cibles anglaises
- Uniquement en arc classique, en salle à 18 m et en FITA à 20 m
- Les jeunes archers ne sont admis en compétition officielle qu'à partir de 9 ans avec un certificat médical établi par un médecin agréé FFTA

42 - Un archer de catégorie Minime souhaite se surclasser en Junior :

- Il pourra le faire en présentant un certificat médical établi par un médecin agréé FFTA
- Il pourra le faire uniquement s'il est dans la dernière année de sa catégorie Minime, le certificat médical pouvant être établi par tout docteur en médecine
- Le double surclassement lui est interdit

43 – Lors d'une compétition en salle comportant plusieurs départs, un archer souhaite tirer avec deux armes différentes :

- Il pourra le faire en tirant un des départs avec une arme et un autre départ avec l'autre arme.
- Il pourra le faire en tirant sur le même départ, dans une vague avec une arme, dans l'autre vague avec l'autre arme.
- Il devra choisir avec quelle arme il veut tirer, le tir avec deux armes est interdit sur un seul concours.



| |
|--|
| |
| |

44– Lors d'un « Fédéral », un archer arrête le tir après la deuxième volée de la première série. Pendant la pause, il demande à l'arbitre s'il peut reprendre le tir sur la deuxième série, ce que l'arbitre accepte. Comment sera classé cet archer ?

- Il sera classé en fonction du cumul des points faits sur les deux séries.
- Il sera classé uniquement sur le score réalisé lors de la première série.
- Il ne sera pas classé car n'ayant pas tiré dans les mêmes conditions que les autres archers.

45 – En fin de compétition, le greffe vous informe qu'il a constaté une différence entre les scores enregistrés sur la feuille de marque et la contremarque d'un archer, alors que ces documents ont été signés par l'archer et le marqueur. Que doit faire le greffe ?

- Appeler les archers concernés pour savoir quel est le score à prendre en compte.
- Refaire tous les calculs des deux feuilles.
- Les feuilles ayant été signées, c'est le score le plus bas qui sera pris en considération.

46 – Pour inscrire une compétition au calendrier national, un club doit avoir au moins :

- Un Jeune Arbitre ou un arbitre fédéral
- Un arbitre assistant
- Un arbitre fédéral ayant l'option de la discipline du concours à inscrire

47 – Lors de son renouvellement de licence, un arbitre fédéral option « Tir en Campagne » doit présenter un certificat médical :

- De non contre-indication à la pratique du tir à l'arc en compétition.
- Avec un certificat d'aptitude à une activité physique soutenue en pleine nature.
- Le certificat médical n'est pas nécessaire s'il prend une licence « Sans pratique ».

48 – Un archer ayant participé à une compétition « Fédéral » a la possibilité d'obtenir un écusson de type :

- Flèche
- Archer
- Coq

49 – Une compétition « Tir en Campagne » permet aux jeunes archers de 11 à 17 ans d'obtenir des écussons de type :

- Écureuil
- Marcassin
- Lynx

50 – Les plumes de progression sont destinées :

- Uniquement aux Poussins
- Uniquement aux Poussins et aux Benjamins
- Prioritairement aux Poussins et aux Benjamins mais également à tous les débutants



NOM :

Prénom :

N° d'anonymat :

Page 9 sur 10

N° d'anonymat :

RECAPITULATIF

Nombre de réponses exactes :

| Page 2 | Page 3 | Page 4 | Page 5 | Page 6 | Page 7 |
|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| | | | | | |

Nb de réponses exactes, total des pages 2 à 7 =

Note définitive sur 50

NOM(s) et Signature(s) du (des) correcteur(s) membre(s) de la CNA



